

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRÊT

1. MESURES CONSERVATOIRES

- Le MAMCO définit les consignes de transport, de manipulation et d'exposition des œuvres dont elle a la responsabilité conservatoire. Le MAMCO peut demander des précisions concernant la sécurité du lieu de présentation et doit, en tous les cas, recevoir un « Facility Report » de l'emprunteur.
- L'emprunteur accepte de couvrir les frais de transport « Fine Art » aller-retour et selon les consignes du MAMCO.
- Les œuvres doivent être déballées et installées sous la supervision d'un conservateur.
- Le MAMCO définit les éventuelles conditions conservatoires (mise à distance, température, H.R., U.V.) et l'emprunteur s'engage à les appliquer.

2. FRAIS

- Les frais administratifs pour le prêt d'une œuvre se montent à 250 CHF. L'emprunteur s'engage à payer ces frais en 30 jours sur présentation d'une facture établie à la signature du contrat de prêt.
- L'emprunteur s'engage à couvrir les éventuels frais d'emballage, soit 100% pour du temporaire et 50 % pour du pérenne, selon les indications fournies par le MAMCO.
- Certains prêts nécessitent un convoiement par le MAMCO. Dans ce cas, l'emprunteur couvre les frais de voyage, d'hôtellerie et de per diem (100 CHF pour une journée complète). Sans convoiement, l'emprunteur prend note qu'au retour de l'œuvre le transporteur doit inclure dans son offre de livraison une ouverture et fermeture de caisse pour permettre un constat d'état de retour.
- L'emprunteur s'engage à payer les éventuels frais préparatoires : constat d'état, adaptation pour exposition, photographie pour reproduction, édition de fiche technique, etc.
- L'emprunteur souscrit à une assurance clou à clou auprès de l'assureur du MAMCO, soit XL Catlin.

3. ARCHIVAGE ET COMMUNICATION

- L'emprunteur fournit au MAMCO des vues de l'œuvre en exposition sans frais pour le musée, ainsi que 2 exemplaires de courtoisie de tout imprimé relatif à l'exposition.
- L'emprunteur fournit au MAMCO l'URL de l'exposition sur son site pour partage sur le site du musée.
- L'emprunteur respecte les indications fournies par le MAMCO sur la fiche de prêt pour toute communication sur l'œuvre et s'engage à les faire respecter auprès de tiers.

INSCRIPTION DE LA DEMANDE DE PRÊT

Veillez signer le présent document et le retourner par courrier postal ou courriel (j.fronsacq@mamco.ch) pour que votre demande de prêt soit prise en compte dans les meilleurs délais.

Je soussigné affirme avoir pris connaissance de ces conditions et m'engage à les respecter

Nom, Prénom

Institution

Date, lieu